

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **5 mai 2014**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 François Vallières
Siège No 2 Julie Gagnon	Siège No 5 Alain-Serge Vigeant
Siège No 3 Linda Thomas	Siège No 6 Martin Bahl

Est également présente  
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

**R 2014-05-106**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance du 5 mai 2014**

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 8 avril 2014

**Conseil**

**Administration**

- 4 Adoption des comptes à payer - Avril 2014
- 5 Adoption règl. 671-14 - Tarification camp de jour
- 6 Adoption règl. 672-14 - Tarification publicités journal
- 7 Formation en ligne - ADMQ
- 8 Affiche bureau municipal
- 9 Dépôt des états comparatifs
- 10 Demande de commandite camp de jour - Caisse populaire
- 11 Appel de candidatures - surveillant carrières/sablières
- 12 Hébergement sauvegarde - Groupe Infoplus
- 13 Aménagement paysager

**Sécurité incendie**

- 14 Achats - Mai 2014

### Voirie

- 15 Adjudication - Rapiéçage 2014
- 16 Adjudication - Pavage Chemin Allard
- 17 Réservoir - soumissions
- 18 Embauche - Entretien pelouse
- 19 Travaux ponceaux
- 20 Barrage castor
- 21 Demande MTQ - Panneau signalisation

### Hygiène du milieu

- 22 Vidange des fosses septiques - Appel d'offres - MRC

### Urbanisme et zonage

### Loisirs et culture

- 23 Embauche animateurs - camp de jour
- 24 Desjardins jeunes au travail - Embauche animateur camp de jour
- 25 Autorisation fermeture rue - Parade St-Jean
- 26 Entretien ménager loisirs - Appel de candidatures
- 27 Demandes de dérogation - Loisirs Air Soleil
- 28 Réparations local des loisirs
- 29 Subvention - Fondation L'Avenir en Héritage
- 30 Réparations piste cyclable

### Général

#### Varia :

- 31 **Correspondance**  
Correspondances reçues - Avril 2014
- 32 **Période à l'assistance**
- 33 **Levée de l'assemblée**

Le varia demeure ouvert.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2014-05-107**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 8 AVRIL 2014**

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 avril 2014, tel que présenté et rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

### **CONSEIL**

### **ADMINISTRATION**

**R 2014-05-108**

### **4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – AVRIL 2014**

Il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'approuver les comptes à payer du mois d'avril 2014, tels que présentés.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**5. ADOPTION RÈGL. 671-14 – TARIFICATION CAMP DE JOUR**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L’Avenir organise un camp de jour pour les jeunes de son territoire et des municipalités voisines ;

**ATTENDU QUE**, selon les articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1), une municipalité peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu’elle offre ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L’Avenir souhaite également se prévaloir de l’article 962.1 du *Code municipal* qui permet à toute municipalité de prescrire par règlement le montant des frais d’administration qu’elle exigera et qui seront réclamés au tireur de tout chèque ou de ordre de paiement remis à la municipalité et que le paiement en est refusé par le tiré;

**ATTENDU QUE** ce règlement a pour objet de déterminer la tarification applicable pour le camp de jour et le service de garde organisés par la Municipalité de L’Avenir qui se tiendra durant la saison estivale 2014 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L’Avenir donnera priorité aux jeunes résidents sur son territoire.

**ATTENDU QU’**un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 8 avril 2014, par la conseillère Linda Thomas ;

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu unanimement qu’un règlement portant le numéro 671-14 soit adopté et qu’il est statué et décrété par ce même règlement ce qui suit:

**ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉ**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 – DURÉE ET HORAIRE**

Les tarifs énumérés ci-après s’appliquent pour le camp de jour et le service de garde, pour les enfants âgés de 5 à 12 ans, qui se tiendront durant huit (8) semaines, soit du 23 juin 2014 au 15 août 2014.

L’horaire du camp de jour et du service de garde est le suivant :

7 h 00 à 9 h 00	Service de garde
9 h 00 à 16 h 00	Camp de jour
16 h00 à 17 h 30	Service de garde

**ARTICLE 3 – TARIFICATION CAMP DE JOUR**

Pour un enfant résident et non-résident qui est inscrit à temps complet au camp de jour, soit cinq (5) jours par semaine pour huit (8) semaines, peu importe le nombre de jours de présence au camp, les frais d'inscription sont les suivants :

1 <sup>er</sup> enfant	350.00 \$
2 <sup>e</sup> enfant d'une même famille	325.00 \$
3 <sup>e</sup> enfant d'une même famille	300.00 \$

Pour un enfant résident et non-résident qui est inscrit à temps partiel au camp de jour les frais d'inscription sont les suivants :

Par semaine, chaque enfant	95.00 \$
Par jour, chaque enfant	25.00 \$

**ARTICLE 4 – TARIFICATION SERVICE DE GARDE**

Le service de garde est comptabilisé par période soit le matin de 7 h 00 à 9 h00 et la fin de journée de 16 h 00 à 17 h 30 comptant chacune pour une période.

Pour un enfant résident et non-résident qui est inscrit au service de garde, les frais d'inscription sont les suivants :

Temps complet - 80 périodes	200.00 \$
Temps partiel - 40 périodes	120.00 \$
Temps partiel – 10 périodes	40.00 \$
À la période	5.00 \$

Après 17h35 le parent devra payer des frais de 5 \$ pour chaque tranche de 10 minutes et ce, par enfant.

**ARTICLE 5 – VERSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION**

Le total des frais d'inscription sont payables en entier ou en deux versements par chèques postdatés remis lors de l'inscription pour les enfants inscrits à temps complet :

- Le premier versement, représentant 50 % des frais étant dû le 5 juin 2014 ;
- Le deuxième versement, représentant 50 % des frais étant dû le 10 juillet 2014 ;

Pour les enfants inscrits à la semaine ou à la journée, les frais sont payables à 100 % le 5 juin 2014.

#### **ARTICLE 6 – ANNULATION D’INSCRIPTION**

Si un parent avise, par écrit, qu’il souhaite annuler l’inscription de l’enfant avant le début du camp de jour, le remboursement des frais payés sera fait à 80 %.

Si un parent avise, par écrit, qu’il souhaite annuler l’inscription de l’enfant après le début du camp de jour pour raison médical, le remboursement des frais payés sera fait à 100 % du montant non utilisé dès la date de la réception de la demande et sur présentation d’un billet du médecin.

#### **ARTICLE 14 - AJOUT D’INSCRIPTION**

Si un parent souhaite inscrire son enfant après le début du camp de jour, la fiche d’inscription ainsi que la fiche médicale doivent être complétées et reçues à la Municipalité, accompagnées des frais d’inscription, au plus tard le vendredi précédant la semaine durant laquelle le parent souhaite ajouter l’enfant.

La Municipalité se réserve le droit de refuser l’ajout d’inscription.

#### **ARTICLE 15 - TAUX D’INTÉRÊT**

Lorsque le versement n’est pas effectué aux dates prévues au présent règlement, le versement dû porte intérêt au taux de 10 % par an.

#### **ARTICLE 16 - CHÈQUE SANS PROVISION**

Lorsqu’un chèque fourni à la Municipalité est sans provision, des frais d’administration de 50 \$ sont imposés.

#### **ARTICLE 17 - ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Adoptée** à l’unanimité des conseillers présents le 5 mai 2014.

R 2014-05-110

#### **6. ADOPTION RÈGL. 672-14 – TARIFICATION PUBLICITÉS JOURNAL**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L’Avenir publie trimestriellement le journal L’Enfant Terrible ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite offrir des espaces publicitaires au verso du journal ;

**ATTENDU QUE**, selon les articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1), une municipalité peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu’elle offre ;

**ATTENDU QUE** ce règlement a pour objet de déterminer la tarification applicable pour les publicités dans le journal L'Enfant Terrible ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 8 avril 2014, par le conseiller François Vallières ;

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller Pierre Lavallée et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 672-14 soit adopté et qu'il est statué et décrété par ce même règlement ce qui suit:

#### **ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉ**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 – TARIFICATION**

Les tarifs suivants sont applicables pour faire paraître une publicité couleur au verso du Journal L'Enfant Terrible, sauf pour les organismes à but non lucratif de la Municipalité qui peuvent faire paraître une publicité sans frais :

Dimension	Frais par parution
½ page	200 \$
¼ page	125 \$
Carte d'affaire	50 \$

#### **ARTICLE 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents le 5 mai 2014.

**R 2014-05-111**

#### **7. FORMATION EN LIGNE - ADMQ**

**ATTENDU** le programme de formation en ligne de gestionnaire municipal agréé offert par l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) en collaboration avec La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) ;

**ATTENDU** l'intérêt de Madame Suzie Lemire, directrice générale, pour trois formations en ligne offertes soit :

- La comptabilité municipale I
- La comptabilité municipale II
- Le budget municipal et ses sources de revenus et de financement : de la planification aux contrôles budgétaires

**ATTENDU QUE** le coût des formations 744 \$ pour les formations cours ;

**ATTENDU QUE** l'avantage du programme est que les formations se font en ligne ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser Madame Suzie Lemire, directrice générale, à s'inscrire à trois formations en ligne offertes par l'ADMQ au montant de 744 \$ plus taxes.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2014-05-112**

**8. AFFICHE BUREAU MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** la Municipalité loue les locaux du 549 Principale à Monsieur Jean-Michel Lefebvre ;

**ATTENDU QUE** Monsieur Lefebvre demande à la Municipalité la possibilité d'utiliser le panneau d'affichage situé à l'avant du local ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser Monsieur Lefebvre à utiliser le panneau d'affichage à l'avant du local conditionnel à l'approbation du visuel par la directrice générale.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**9. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

La directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Suzie Lemire, dépose les états comparatifs des revenus et dépenses de la municipalité, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2014.

**R 2014-05-113**

**10. DEMANDE DE COMMANDITE CAMP DE JOUR – CAISSE POPULAIRE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite acquérir de l'équipement sportif pour le camp de jour ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite demander une commandite à la Caisse Populaire pour l'acquisition des équipements ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu que le conseil autorise une demande de commandite à la Caisse Populaire pour l'acquisition d'équipements sportifs pour le camp de jour.

**R 2014-05-114**

**11. APPEL DE CANDIDATURE – SURVEILLANT CARRIÈRES/SABLIÈRES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite embaucher une personne responsable de la surveillance des carrières et sablières situées sur son territoire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller Martin Bahl et résolu de faire un appel de candidature pour le poste de surveillant de carrières/sablières.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2014-05-115

**12. HÉBERGEMENT SAUVEGARDE – GROUPE INFOPLUS**

**ATTENDU QUE** le contrat d'hébergement de sauvegardes du Groupe Infoplus est échu ;

**ATTENDU QUE** le renouvellement est au coût de 300 \$ plus taxes applicables pour un an ;

**ATTENDU QUE** la directrice générale, Suzie Lemire, recommande le renouvellement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de renouveler le contrat d'hébergement de sauvegarde avec Groupe Infoplus au coût de 300 \$ par an plus taxes applicables.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2014-05-116

**13. AMÉNAGEMENT PAYSAGER**

**ATTENDU QUE** la municipalité procèdera à l'ouverture des platebandes de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** les travaux se feront à l'interne pour cette année ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu de rendre disponible un montant de 1 500 \$ pour l'aménagement paysager du bureau municipal, de la gloriette ainsi que les deux affiches.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**SÉCURITÉ INCENDIE**

R 2014-05-117

**14. ACHATS – MAI 2014**

**ATTENDU QU'**une demande d'achat est déposée par Monsieur Daniel Deak, directeur adjoint du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



**Service incendie Municipalité de L'Avenir**

**Demande d'achat pour mai 2014**

		Coût unit.	Qté	Total
<b><u>Matériel d'intervention</u></b>				
02 220 00 725	Lit de mécanicien (remplacement pour voirie)	100.00 \$	1	100.00 \$
02 220 00 725	Fixations pour gaffes et outils pour véhicule 508	40.00 \$	8	320.00 \$
02 220 00 725	Module rotatif pour 4 appareils respiratoires (508)	425.00 \$	1	425.00 \$
02 220 00 725	Support pour app. respiratoire (à accrocher au module)	50.00 \$	4	200.00 \$
<b><u>Caserne</u></b>				
02 220 00 725	Remplacement des deux moteurs électriques du séchoir à tuyaux	50.00 \$	2	100.00 \$



### **Télécommunications**

02 220 00 529 Étuis de pagettes de remplacement 6.00 \$ 15 90.00 \$

Note : Les trois derniers items dans Matériel d'intervention sont liés aux 2000 \$ d'achats de fournitures pour l'aménagement de l'unité d'urgence prévus dans la réso 2013-12-320

**Total de la demande 1 235 \$**

**ATTENDU QUE** ces éléments ont déjà été déposés et acceptés au budget 2014 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant de 1 235 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

### **VOIRIE**

R 2014-05-118

#### **15. ADJUDICATION – RAPIÉÇAGE 2014**

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait un appel d'offres sur invitation dans le but de faire du rapiéçage mécanisé ;

**ATTENDU QUE** quatre soumissionnaires ont été invités soit Smith Asphalte Inc., Pavage Drummond, Vallières Asphalte Inc. et Pavage 132 dont les résultats sont les suivants :

<i>RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ</i>	Vallière Asphalte Inc.	Smith Asphalte Inc.	Pavage 132	Pavage Drummond Inc.
\$ / tonne métrique	99.50 \$	113.75 \$	107.00 \$	125.00 \$
X 200 tonnes	19 900.00 \$	22 750.00 \$	21 400.00 \$	25 000.00 \$
TPS	995.00 \$	1 137.50 \$	1 070.00 \$	1 250.00 \$
TVQ	1 985.03 \$	2 269.31 \$	2 134.65 \$	2 493.75 \$
Total	22 880.03 \$	26 156.81 \$	24 604.65 \$	28 743.75 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'octroyer le contrat de rapiéçage mécanisé 2014 à Vallières Asphalte inc. à 99.50 \$ la tonne métrique aux termes et conditions stipulés dans le cahier de charges *Rapiéçage mécanisé 2014*.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2014-05-119

#### **16. ADJUDICATION – PAVAGE CHEMIN ALLARD**

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait un appel d'offres dans le but de faire des travaux de pavage sur le chemin Allard ;

**ATTENDU** la résolution R 2014-04-095 stipulant que l'acquittement des coûts se fera du fonds réservé des carrières/sablières ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu les quatre soumissions suivantes :

	Sintra Inc.	Construction D.J.L. Inc.	<b>Pavage Drummond Inc.</b>	Smith Asphalte Inc.
\$ / mètre	86.92 \$	84.47 \$	<b>78.20 \$</b>	91.27 \$
1.1 km	95 612.00 \$	92 917.00 \$	<b>86 020.00 \$</b>	100 397.00 \$
TPS	4 780.60 \$	4 645.85 \$	<b>4 301.00 \$</b>	5 019.85 \$
TVQ	9 537.30 \$	9 268.47 \$	<b>8 580.50 \$</b>	10 014.60 \$
Total	109 929.90 \$	106 831.32 \$	<b>98 901.50 \$</b>	115 431.45 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par la conseillère Linda Thomas et résolu d'octroyer le contrat de pavage du chemin Allard à Pavage Drummond Inc. dont le prix de la soumission est de 98 901.50 \$ aux termes et conditions stipulés dans le cahier de charge.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2014-05-120**

**17. RÉSERVOIR - SOUMISSIONS**

**ATTENDU QUE** le réservoir de carburant au garage municipal doit être remplacé ;

**ATTENDU** les soumissions reçues dont la plus basse est celle de Filgo à 1 399 \$ plus taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de remplacer le réservoir à carburant au garage municipal au coût de 1 399 \$ plus taxes.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2014-05-121**

**18. EMBAUCHE - ENTRETIEN PELOUSE**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite faire l'embauche d'une personne responsable de l'entretien de la pelouse et de divers petits travaux pour l'été 2014 ;

**ATTENDU QUE** la personne responsable de l'entretien de la pelouse sera en poste du 11 mai 2014 au 11 octobre 2014 pour environ 15 heures semaines selon les besoins et à un taux horaire de 12 \$;

**ATTENDU QUE** Monsieur Jean-Claude Lefebvre qui occupait le poste en 2012 et 2013 et se dit intéressé par le poste pour 2014 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'embaucher Monsieur Jean-Claude Lefebvre afin de faire l'entretien de la pelouse et divers petits travaux d'entretien du 11 mai 2014 au 11 octobre 2014 pour environ 15 heures par semaines au taux horaire de 12 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2014-05-122**

**19. TRAVAUX PONCEAUX**

**ATTENDU QUE** des ponceaux sont à remplacer sur la route Marcotte et sur le 7<sup>e</sup> Rang ;

**ATTENDU QUE** les travaux sont évalués à un montant d'environ 3 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser les travaux de ponceaux pour un montant d'environ 3 000 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2014-05-123**

**20. BARRAGE CASTORS**

**ATTENDU QU'**il y un barrage de castors près du 6<sup>e</sup> Rang et de la route McGiveney ;

**ATTENDU** qu'à cette période de l'année la municipalité doit embaucher un trappeur afin qu'il relocalise les castors ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser les travaux afin d'enlever le barrage de castors.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2014-05-124**

**21. DEMANDE MTQ – PANNEAU SIGNALISATION**

**ATTENDU** la demande d'un citoyen afin d'installer un panneau d'interdiction d'utilisation des freins moteurs sur la rue Principale entre la route Gagnon et la route Ployart ;

**ATTENDU QUE** la rue Principale relève du Ministère des Transports du Québec ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu de faire une demande au Ministère des Transports du Québec afin de faire l'installation de panneau d'interdiction d'utilisation des freins moteurs sur la rue Principale entre la route Gagnon et la route Ployart.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**R 2014-05-125**

**22. VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES – APPEL D'OFFRES - MRC**

**ATTENDU** que le contrat via la MRC pour la vidange, le transport, le traitement et la disposition des boues de fosses septiques sera à échéance le 31 décembre 2014 ;

**ATTENDU QUE** les municipalités qui souhaitent être incluses dans l'appel d'offres en commun doivent en informer la MRC de Drummond avant le 15 mai prochain ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'aviser la MRC de Drummond que la Municipalité de L'Avenir souhaite être incluse dans l'appel d'offres en commun pour la vidange, le transport, le traitement et la disposition des boues de fosses septiques.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

## URBANISME ET ZONAGE

## LOISIRS ET CULTURE

R 2014-05-126

### 23. EMBAUCHE ANIMATEURS – CAMP DE JOUR

**ATTENDU** l'appel de candidature afin de faire l'embauche d'animateur de camp de jour ;

**ATTENDU QUE** suite aux entrevues, Madame Mélanie Martin, coordonnatrice en loisir et Madame Suzie Lemire, directrice générale, recommande l'embauche de Madame Marielle Fafard et Madame Lise Dufresne ;

**ATTENDU QUE** Madame Fafard et Madame Dufresne se partageront les heures du service de garde en début et en fin de journée ainsi que l'équivalent d'un poste d'animatrice soit une demi-journée pour un total d'environ 27 heures par semaine chacune et ce selon le taux horaire établi ;

**ATTENDU QUE** Madame Fafard et Madame Dufresne sont embauchées pour la période du camp de jour qui se tiendra du 23 juin au 15 août ;

**ATTENDU QU'**une journée de planification payée sera requise avant la tenue du camp de jour ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu de faire l'embauche de Madame Marielle Fafard et de Madame Lise Dufresne au poste d'animatrices de camp de jour incluant le service de garde pour une période de huit semaines du 23 juin au 15 août pour environ 27 heures semaine. Il est aussi résolu qu'elles participent à une journée de planification.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2014-05-127

### 24. DESJARDINS JEUNES AU TRAVAIL – EMBAUCHE ANIMATEUR CAMP DE JOUR

*La conseillère Julie Gagnon se retire des délibérations.*

**ATTENDU** que la municipalité a déposé une demande de subvention dans le cadre du Programme Desjardins jeunes au travail pour l'embauche d'un animateur de camp de jour ;

**ATTENDU QUE** la demande de la municipalité est acceptée et que la contribution est de 50 % du salaire minimum pour 180 heures ;

**ATTENDU QUE** suite aux entrevues, Madame Mélanie Martin, coordonnatrice en loisir et Madame Suzie Lemire, directrice générale, recommande l'embauche de Monsieur Mathieu Dufort au poste d'animateur de camp de jour ;

**ATTENDU QUE** Monsieur Dufort est embauché pour la période du camp de jour qui se tiendra du 23 juin au 15 août pour environ 35 heures par semaine et ce, selon le taux horaire établi ;

**ATTENDU QU'**une journée de planification payée sera requise avant la tenue du camp de jour ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu d'embaucher Monsieur Mathieu Dufort au poste d'animateur de camp de jour pour 8 semaines du 23 juin au

15 août pour environ 35 heures semaine. Il est aussi résolu qu'il participe à une journée de planification payée avant la tenue du camp de jour.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

*La conseillère Julie Gagnon se rassoit à la table du conseil.*

**R 2014-05-128**

**25. AUTORISATION FERMETURE RUE – PARADE ST-JEAN**

**ATTENDU QUE** la municipalité est en accord avec la tenue, sur le site des Loisirs, de la Fête populaire de la St-Jean Baptiste organisée par le comité des loisirs de la municipalité le 24 juin prochain ;

**ATTENDU QU'**une variété d'activités en plein air sera offerte dans le cadre de cette fête ainsi qu'une parade sur la rue Principale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser que pour la Fête de la St-Jean Baptiste, soit permis une parade circulant sur la rue Principale ainsi que la route Boisvert de la municipalité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents

**R 2014-05-129**

**26. ENTRETIEN MÉNAGER LOISIRS – APPEL DE CANDIDATURES**

**ATTENDU** la tenue du camp de jour municipal au local des loisirs ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de faire un appel de candidature afin de faire l'embauche d'une personne responsable de l'entretien ménager pour environ 3 heures par semaine ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser l'appel de candidatures pour l'entretien ménager du local des loisirs.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents

**R 2014-05-130**

**27. DEMANDE DE DÉROGATION – LOISIRS AIR SOLEIL**

**ATTENDU QUE** Loisirs Air Soleil ont déposé une demande écrite afin d'obtenir une dérogation sur le bruit pour les dates suivantes ;

21 juin 2014 : Fête de la Saint-Jean Baptiste

28 juin 2014 : Souper champêtre

5 juillet 2014 : Party piscine

**ATTENDU QUE** l'article 28 du règlement 591-04 stipule que cet article **ne s'applique pas** dans le cas de fêtes populaires autorisées par le conseil municipal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser la dérogation sur le bruit demandée par Loisirs Air Soleil soit de permettre le bruit en dehors du rayon permis aux dates suivantes :

21 juin 2014 : Fête de la Saint-Jean Baptiste

28 juin 2014 : Souper champêtre

5 juillet 2014 : Party piscine

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents

**R 2014-05-131**

**28. RÉPARATIONS LOCAL DES LOISIRS**

**ATTENDU QUE** diverses petites réparations sont à effectuer aux loisirs avant la tenue du camp de jour ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de rendre disponible un montant de 500 \$ pour diverses réparations au local des loisirs.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents

**R 2014-05-132**

**29. SUBVENTION – FONDATION L'AVENIR EN HÉRITAGE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Avenir à fait des demandes de subventions au ministre des Ressources naturelles, au ministre du Développement durable de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie afin d'appuyer des projets culturels de la Maison de la Culture;

**ATTENDU QUE** les ministres ont répondu favorablement et ont envoyé les subventions suivantes :

Madame Martine Ouellet Ministre des Ressources naturelles	1 500 \$
--	----------

Monsieur Yves-François Blanchet Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	1 000 \$
---	----------

Monsieur Pierre Dufresne Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie	1 500 \$
--	----------

**ATTENDU QUE** le chèque de Monsieur Pierre Dufresne au montant de 1 500 \$ a été fait au nom de la Maison de la Culture et remis à la Fondation L'Avenir en Héritage ;

**ATTENDU QUE** les chèques de Madame Martine Ouellet et Monsieur Yves-François Blanchet totalisant 2 500 \$ ont été faits au nom de la Municipalité de L'Avenir ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de remettre le montant de 2 500 \$ à la Fondation L'Avenir en Héritage ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de remettre un chèque de 2 500 \$ à la Fondation L'Avenir en Héritage correspondant aux subventions reçues de Madame Martine Ouellet et Monsieur Yves-François Blanchet.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2014-05-133

**30. RÉPARATION PISTE CYCLABLE**

**ATTENDU QUE** des travaux de clôture, de ponceaux et de drains sont à effectuer sur la piste cyclable ;

**ATTENDU QUE** le coût des travaux est évalué à environ 1 500 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser les travaux de clôture, de ponceaux et de drains évalués au coût d'environ 1 500 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**GÉNÉRAL**

**VARIA**

**31. CORRESPONDANCE**

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois d'avril 2014 est remis à tous les conseillers.

**32. PÉRIODE À L'ASSISTANCE**

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2014-05-134

**33. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, de lever la séance à **20 heures 43 minutes**.

\_\_\_\_\_  
Jean Parenteau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzie Lemire  
directrice générale –  
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Signé le 2 juin 2014.**